

Procès-Verbal du conseil d'école 2025/2026 n°1

Du mardi 4 novembre 2025 - 18h00

La séance débute à 18h00.

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme HUDEBINE

- **Installation du conseil d'école : résultat des élections des représentants des parents d'élèves. Taux de participation .**

259 inscrits

178 votants

31 nuls

68,73 % de participation, très supérieur à la moyenne nationale, malgré de nombreux bulletins nuls dûs à des erreurs de vote (noms barrés ou entourés sur le bulletin) Bilan positif donc.

Quotient électoral : 18.38

- **Rôle du conseil d'école ; règles de fonctionnement. Informations institutionnelles : financement de l'école ; règlement intérieur, règlement départemental. Laïcité.**

Membres de droit : 8 représentants des parents d'élèves (autant que de classes), enseignants, l'inspecteur de l'éducation nationale, le maire ou son représentant + 1 représentant du conseil municipal, 1 Délégué Départemental de l'Education Nationale (il n'y en a pas à Varennes), et toute personne invitée par le président (le directeur).

Le Procès-Verbal a valeur de loi et s'applique à tous.

Le conseil d'école a pour vocation de discuter de tout ce qui se passe dans et autour de l'école, sur le temps scolaire ou périscolaire (cantine, garderie, circulation routière....).

Financement de l'école : L'Ecole primaire publique est financée par la municipalité pour les locaux et tous les matériels nécessaires aux enseignements obligatoires. Ces enseignements obligatoires ne peuvent pas être financés par la coopérative scolaire OCCE, et donc pas par des subventions privées comme celles des associations de parents d'élèves. Les sorties obligatoires comme celles pour la piscine sont donc financées par la mairie. Pour toutes les sorties non obligatoires, et toutes les activités scolaires qui ne sont pas obligatoires, un financement de la coopérative scolaire est possible (et donc par les dons de l'ACEV, ou toutes autres sources de financements privés de la coopérative scolaire. La mairie peut verser des subventions pour les activités non obligatoires mais elle n'a pas d'obligation.

- **Adoption du règlement intérieur de l'école 2025-2026.**

Pas de modifications par rapport au règlement précédent. Le règlement de l'année passée est donc proposé au vote : Adopté à l'unanimité. Il sera envoyé par voix électronique à toutes les familles.

Quelques points du règlement rappelés : Obligation scolaire : Demande d'autorisation d'absence exceptionnelle pour les absences prévues à l'avance à faire selon le protocole : un mois à l'avance. Pour les rendez-vous médicaux, ou autres absences courtes, avertir juste l'enseignant de la classe. Essayer d'obtenir des professionnels de santé et paramédicaux des rendez-vous en dehors du temps scolaire.

Des départs en avance ou des retours tardifs de vacances ne seront jamais autorisés.

APC : les parents doivent absolument être là à l'horaire de fin. La loi dit qu'à partir de 6 ans les élèves sont laissés aux portes de l'école : il n'y a pas de remise en main propre obligatoire aux parents. (À la différence de la maternelle). Mais cette possibilité légale met l'enseignant en porte-à-faux : il n'est pas autorisé légalement à mener l'élève à la garderie ; il n'est pas autorisé non plus aux enseignants de garder l'élève une fois que le temps scolaire est écoulé. Par conséquent, les élèves qui ne seront pas récupérés à l'heure après l'APC ne seront plus acceptés.

- **Bilan Budget prévisionnel coopérative scolaire OCCE.** Actions pédagogiques particulières en liaison avec l'ACEV . Il est prévu un total d'environ 7700 € de dépenses, dont 4700 € de sorties, et 3000 d'achat de matériels, de cotisations OCCE, de goûters ou autres petites dépenses relatives aux activités non obligatoires de l'école.
Les classes 1 et 2 prévoient d'aller au cinéma : inscription à « ma classe au cinéma » pour visionner 2 films dont un en rapport avec l'art.
Les classes 3 à 6 : Seurre étang rouge : activités diverses autour du patrimoine.
Classes 7 et 8 : sortie ski au Val de Dappes.(participation éventuelle des familles à prévoir autour des 15 euros)
- **Bilan pédagogique des classes, quelques aperçus de ce début d'année.**
Deux dates à noter : Kermesse : samedi 20 juin 2026. Ce sera aussi la date de restitution du projet « arts » de la TPS au CM2. Nous fixerons une réunion avec L'ACEV pour définir les zones qui seront utilisées respectivement par l'ACEV et par l'école.
Mardi 16 décembre 2025 à 18h00 au gymnase de Varennes-le-Grand : Chorale de l'école, avec toutes les classes maternelles et élémentaires. (Ce jour-là il n'y aura pas d'APC.)

- Collectif :
 - projet arts rendu le jour de la kermesse : samedi 20 juin 2026
 - chorale : 16 décembre , à 18h
 - Nouveau blog de l'école sera très prochainement mis en service. Espace possible avec compte de rédacteur pour l'ACEV et pour les représentants des parents d'élèves.

TPS/PS et MS : travail sur l'art. Cinéma, photographie, ouverture sur l'art en général. Décloisonnement en janvier : les MS découvriront la photo.

GS : travail sur les émotions et les planètes+ le système solaire.

CP : Travail sur la combinatoire qui avance bien. Activités habituelles du CP. Va participer au projet arts.

CE1 : CP bon niveau, ce1 aussi, avance sur un bon niveau.

CE2 : cœur du travail sur le vivre ensemble, le respect et la tolérance. Ça avance bien de ce côté. En APC, nous ferons plutôt des ateliers théâtre, pour relâcher ses émotions.

Concernant le projet art : danse en fin d'année. Stage filé natation (tous les après-midis en septembre)

CM1 : concernant le projet arts : en fonction du temps historique étudié.

CM2 : Stage filé natation (tous les après-midis en septembre). Stage voile en période 5 à Chalon (modalités encore inconnues - Projets arts en cours : Installations, vidéos, danse et acrosport. Sorties vélo au printemps.

Un Nouveau blog va prochainement être mis en service. Il servira à publier des informations devant rester longtemps disponibles : les horaires, les règlements divers, les formulaires pour les parents... Un espace pourra être utilisé pour l'information des représentants des parents d'élèves et pour l'association des parents d'élèves ACEV. Pour le moment Educartable est toujours actif pour l'année 2025/2026. A terme le blog servira aussi pour les cahiers de vie des classes.

- **Bilan exercice d'évacuation incendie du 18/09/2025.**

Il s'agissait d'un scénario d'évacuation type incendie. Tout s'est bien passé, sans rien à signaler de particulier, les élèves sont rôdés.

Le prochain exercice sera du type attentat/ intrusion.

- **Aménagements, équipements, travaux faits et programmés.**

Remerciements aux agents municipaux pour le travail d'entretien, de ménage et de petites réparations effectués régulièrement et donnant satisfaction.

Une demande particulière d'équipement en étagères et bacs à livres a été faite pour organiser et ranger la nouvelle bibliothèque.

- Questions diverses.**

- Les CE2 et CM2 ont été à la piscine en début d'année scolaire. Est-ce qu'à l'issue des séances, il y aura un certificat remis aux enfants en fonction de leur niveau de nage ?**

Réponse : Oui, les attestations seront remises aux familles prochainement.

- Les enfants sont ravis de pouvoir fêter en toute convivialité leurs anniversaires respectifs avec leurs camarades de classe. Comment souhaitez-vous que les anniversaires soient organisés notamment quant il y en a plusieurs qui se suivent ?**

Réponse : Il n'y aura plus de goûters d'anniversaires en élémentaire. Ce n'est pas la vocation de l'école, et la médecine scolaire nous déconseille cette pratique qui est souvent l'occasion de manger trop gras et trop sucré. Sur proposition des représentants des parents d'élèves, il pourra être organisé un petit rituel d'anniversaire (chanter la chanson, ou autre) mais sans goûter. Goûter d'anniversaires possibles en maternelle, car ils sont une occasion pédagogique. Pas de bonbons autorisés. Si bonbons il y a (si le parent a oublié qu'il ne fallait pas en donner par exemple, ils seront remis dans les sacs des élèves).

- En vue de la préparation des deux prochains conseils d'école, les représentants de parents d'élèves demandent à la mairie le prêt d'une salle durant une ou deux heures un soir de la semaine précédant le conseil d'école ?**

Réponse de Mme REBILLARD représentant la mairie : oui c'est possible ; à voir avec le planning de la mairie.

Liste des présents

Membres du conseil	Présents	Excusés
Représentants des parents d'élèves		
Mme BAVEUX Marion	X	
Mme CATINOT Bérengère	X	
Mme DESPLANCHES Eve	X	
Mme GASCON Angéline	X	
Mme MAGNIEN Claudine	X	
Mme MICHAUDET Sandrine	x	
Mme REVILLOT Anne-Laure	X	
M. SAADA Mehdi		
M. GUITTON Pierre	X	
M. PACQUENTIN Riwal		
Mme PERSON Florence		
Mairie		
M. VALENTIM, maire		
Mme Nadège REBILLARD conseillère municipale	X	

Education nationale		
Mme ANGIOLINI , inspectrice de l'éducation nationale		X
<i>RASED¹:</i>		
Mme,TURPIN Sandrine psychologue		
Mme RONGIER, enseignante		
<i>Ecole :</i>		
Mme HUDEBINE, PS	X	
Mme SAULNIER, MS	X	
Mme VÉ, GS	X	
MME PACAUD, GS-CP	X	
Mme NAVARRO, CE1	X	
Mme THERVILLE, CE2	X	
Mme ALTERIET		X
Mme PARISOT CM2	X	
M.PERROT, CM2, directeur	X	
<i>Invités</i>		
Mme la présidente de l'ACEV, Mme CHAVANCE	X	

Le président du conseil d'école,

La secrétaire,

le directeur, F.PERROT,

¹ Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté